

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 mai 2026

OBJET : Réhabilitation

Chemin en haut de la Montée des Ecoles

20260033

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Etaient présents : BRIERE Matthieu, BUFFONE Ennio, COLLIN Catherine, CONDAMIN Delphine DELACOURT Marc, DUPIN Nicole, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FAYE Pascale, FRANÇOIS Christine, FRANÇOIS Philippe, HERVIS Jean-Pierre JACQUES Florence, LACHENAL Geneviève, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, VERDENET Clotilde.

Secrétaire de Séance : COLLIN Catherine

Date de convocation du Conseil : le 13 mai 2026

Nombre de conseillers : 19

Nombre de présents : 19

Pouvoirs : 0

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Monsieur FRANÇOIS explique que le chemin en haut de la montée des Ecoles est en mauvais état et que les travaux suivants sont proposés :

- Changement des marches des deux escaliers existants en bas et en haut du chemin,
- Création de nouvelles marches entre les deux escaliers déjà existants.

Le montant de ces travaux, estimé à 31 529,40 € HT, se décompose comme suit :

Poste des dépenses	Montant prévisionnel HT	TVA 20 %	Montant TTC
Travaux de rénovation	31 529,40 €	6 305,88 €	37 835,28 €
Total	31 529,40 €	6 305,88 €	37 835,28 €

Cette opération peut être financée par le Fonds de concours « aménagements modes doux / modes actifs » de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau de l'Or.

Accusé de réception en préfecture
N° 20260033-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financeurs	Dépenses subventionnables	Taux	Montants subventions
FONDS DE CONCOURS CCMP Aménagements modes doux / modes actifs	31 529,40 €	50 %	15 764,70 €

Total de la subvention	15 764,70 €	Soit 50 % du coût total des dépenses
Autofinancement Ville de Neyron	15 764,70 €	
Coût HT	31 529,00 €	

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.
Le n° de SIRET de la commune est le 210 102 752 000 16.

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver :
la réhabilitation du chemin en haut de la montée des Ecoles
 - o pour un montant de 31 529,40 € HT soit 37 835,28 € TTC,
 - o le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

- D'autoriser Mme la Maire à :
 - o solliciter l'aide financière de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.
 - o entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

La Commune s'engage à ne pas commencer l'exécution des travaux avant d'avoir reçu l'accusé de réception l'autorisant à les démarrer.

Les crédits nécessaires en dépenses et en recettes sont inscrits au Budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- D'ADOPTER les propositions de M. le rapporteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents.

Fait à NEYRON, le 20 mai 2026

La Maire

Christine FRANÇOIS



Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20260520-20260083-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026